



RAPPORT DE GESTION – PÉRIODES DE TROIS MOIS ET SIX MOIS TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE 2017 ET 31 AOÛT 2016

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion commente les résultats financiers et la situation financière de Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune » ou la « Société ») incluant ses filiales, Biodroga Nutraceutiques Inc. (« Biodroga ») et Acasti Pharma Inc. (« Acasti »), pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 septembre 2017 et 31 août 2016. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers intermédiaires consolidés pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 septembre 2017 et 31 août 2016. De l'information additionnelle sur la Société ainsi que les déclarations d'enregistrement et autres documents publics déposés sont disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Débutant en 2017, l'année financière de la Société s'est terminée le 31 mars 2017. Par conséquent, les états financiers ci-dessus incluent des périodes de trois mois et six mois différentes : périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017 et périodes de trois mois et six mois terminées le 31 août 2016. L'information financière pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2016 n'a pas été incluse dans ce rapport de gestion pour les raisons suivantes : i) les périodes de trois mois et six mois terminées le 31 août 2016 fournissent une comparaison raisonnable pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017; ii) il n'y a pas de facteurs importants, saisonniers ou autres qui auraient un impact sur la comparabilité de l'information si les résultats pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2016 avaient été présentés au lieu des résultats pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 31 août 2016 ; et iii) il n'était pas pratique ni justifié financièrement de préparer cette information.

Dans le présent rapport de gestion, l'information financière pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 septembre 2017 et 31 août 2016 est basée sur les états financiers intermédiaires consolidés de la Société qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 14 novembre 2017. Les informations fournies dans ce rapport sont actuelles à cette date, sauf indication contraire.

Il est à noter qu'aucun changement important n'est survenu en ce qui a trait aux rubriques « Transactions entre parties liées », « Activités hors bilan » ou « Méthodes comptables et estimations critiques », par rapport à ce qui est indiqué dans le rapport de gestion annuel de 2017 de la Société déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiennes le 7 juin 2017. Par conséquent, ces aspects ne sont pas abordés dans le présent rapport.

À moins d'indication contraire, les termes « nous », « notre », « nos », « Neptune », l'« entreprise » et la « Société » font référence à Neptune Technologies & Bioressources Inc. et ses filiales. Sauf indication contraire, tous les montants dans ce rapport sont exprimés en milliers de dollars canadiens. Les symboles « \$ CA », « \$ US », « EUR » et « GBP » font référence au dollar canadien, au dollar américain, à l'euro et à la livre sterling, respectivement. Les informations communiquées dans ce rapport se limitent à celles que la direction juge « importantes », c'est-à-dire que toute omission ou inexactitude de ces informations pourrait influencer ou modifier la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de conserver ou de vendre des titres de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés qui figurent dans le présent rapport de gestion qui ne portent pas sur des faits courants ou passés constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaines et de la législation en valeurs mobilières canadiennes. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes connus et inconnus et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de Neptune diffèrent sensiblement des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croit », « prévoit », « entend » ou « planifie » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent rapport de gestion seulement.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et de la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective » qui figure dans la notice annuelle la plus récente de Neptune, qui fait également partie du rapport annuel sur formulaire 40-F le plus récent de Neptune lequel est disponible sur SEDAR, à www.sedar.com, sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune, à www.neptunecorp.com. Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport de gestion sont à jour à la date du présent rapport de gestion. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf si la loi l'exige. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits à l'occasion dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS

La Société utilise une mesure financière ajustée, le bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements (BAIIA), appelée perte d'exploitation non conforme aux IFRS lorsque la Société ou le secteur est en situation de perte, pour évaluer sa performance d'exploitation. Cette mesure financière non conforme aux IFRS est issue directement des états financiers de la Société et est présentée de manière uniforme d'une période à l'autre. La Société utilise cette mesure afin d'évaluer sa performance financière historique et future, ainsi que sa performance par rapport à ses concurrents. Cette mesure aide également la Société à planifier et à faire des projections pour les périodes futures ainsi qu'à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. La Société est d'avis qu'en rendant cette information disponible aux investisseurs, en plus des mesures conformes aux IFRS, elle permet à ceux-ci de voir ses résultats du point de vue de la direction, et ainsi de mieux comprendre sa performance financière passée et future.

La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA ajusté (ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS en situation de perte) pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La méthode de calcul du BAIIA ajusté (ou de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS) de Neptune peut différer de celle utilisée par d'autres sociétés.

Neptune calcule son BAIIA ajusté consolidé (ou sa perte d'exploitation non conforme aux IFRS) en ajoutant au résultat net (à la perte nette) les charges financières, les amortissements et les pertes de valeurs et l'impôt sur le résultat et en soustrayant les produits financiers. D'autres éléments tels que les recouvrements d'assurances liés à l'explosion de l'usine, les règlements de redevance, le gain net sur vente d'actifs, les frais légaux liés aux règlements de redevance, les crédits d'impôt recouvrables des années précédentes et les frais d'acquisition sont sans incidence sur la performance d'exploitation de la Société et sont donc exclus du calcul puisqu'ils peuvent varier de manière importante d'une période à l'autre. Les produits financiers et charges financières incluent le profit (la perte) de change et la variation de la juste valeur des dérivés. Neptune exclut aussi du calcul de son BAIIA ajusté (ou sa perte d'exploitation non conforme aux IFRS) l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions. La Société juge qu'il est utile d'exclure cet élément puisqu'il constitue une charge hors trésorerie. Le fait d'exclure cet élément ne veut pas dire qu'il est non récurrent.

Un rapprochement du résultat net (de la perte nette) au BAIIA ajusté ou à la perte d'exploitation non conforme aux IFRS est présenté plus loin dans ce document.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Neptune est une société de produits de bien-être, forte de plus de 50 ans d'expérience combinée dans l'industrie. La Société met au point des solutions clé en main offertes sous diverses formes uniques et propose des ingrédients spécialisés tels que MaxSimil[®], une plate-forme brevetée qui améliore l'absorption des nutraceutiques à base de lipides, et une gamme d'autres huiles marines et de graines. Neptune vend également de l'huile de krill de première qualité directement aux consommateurs, en ligne au www.oceano3.com. La Société mise sur son expertise scientifique, technologique et innovatrice pour travailler au développement d'extractions uniques dans des segments à croissance potentielle élevée comme ceux du secteur du cannabis thérapeutique. L'expansion de la Société dans le domaine du cannabis à des fins médicales constitue un débouché intéressant pour l'installation de Sherbrooke existante, actif clé de la Société, suivant la vente des activités liées à l'huile de krill en 2017, tel qu'il est décrit ci-après, la direction favorisant la réaffectation de l'installation existante dans le but de pénétrer un secteur nouveau à croissance rapide. Le conseil d'administration de la Société a approuvé les mesures que la Société a prises et qui sont nécessaires pour exercer ces activités liées au cannabis. Le siège social de la Société se trouve à Laval, au Québec.

Neptune est également présente sur le marché des médicaments d'ordonnance, par l'intermédiaire de sa filiale Acasti. Acasti est une société biopharmaceutique innovante avançant le CaPre[®] (phospholipides d'oméga-3), un médicament cardiovasculaire pouvant se classer potentiellement dans le meilleur de sa catégorie, pour le traitement de l'hypertriglycéridémie, une condition chronique qui affecte environ un tiers de la population américaine.

Transaction conclue avec Aker BioMarine

Le 7 août 2017, Neptune et Aker BioMarine Antarctic AS (« Aker BioMarine ») ont conclu un accord selon lequel Aker BioMarine acquerrait les titres de propriété intellectuelle, la liste de clients et l'inventaire d'huile de krill de Neptune, pour une contrepartie en espèces de 43 076 \$ (34 millions de dollars américains), versée à la clôture de la transaction. En vertu de cet accord, Neptune cesse ses activités de production et de distribution d'huile de krill en vrac et Aker BioMarine devient le fournisseur exclusif d'huile de krill pour les activités de solutions de Neptune. De cette contrepartie, un montant de 11 176 \$ a été utilisé pour le remboursement de dettes et pour payer une pénalité sur remboursement anticipé.

Les actifs vendus étaient inclus dans le segment nutraceutique. La disposition des activités de production et de distribution d'huile de krill permet à la Société d'accélérer ses efforts pour positionner la Société dans des segments à croissance potentielle élevée comme celui d'extraction d'huile de cannabis thérapeutique de Vallée Verte, et à des acquisitions, conformément à la stratégie de croissance de la Société.

L'installation de Sherbrooke ne fait pas partie de la transaction et la Société étudie maintenant les possibilités de l'utiliser pour le développement d'extractions uniques destinées à des segments à croissance potentielle élevée. Un grand nombre d'employés ont vu leur emploi terminé suite à cette transaction. Une petite équipe continue de travailler sur des projets spéciaux, notamment celui sur le cannabis thérapeutique dans les installations de la Société. Par conséquent, cette transaction ne se qualifie pas en tant qu'activités abandonnées à des fins comptables. De plus, à la lumière de l'évaluation préliminaire de la valeur recouvrable des actifs par la direction, aucune réévaluation de la durée de vie utile ni de dépréciation sur l'usine et ses équipements n'ont été enregistrés pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017. La Société évalue encore l'impact total de la transaction sur ses états financiers.

Le tableau suivant présente la conciliation du gain net sur la vente d'actifs pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017 et l'impact total de la transaction de vente et des remboursements de dettes afférents sur le revenu net de la Société :

	7 août 2017
Produit total de la transaction	43 076 \$
Stock vendu	(11 186)
Actifs incorporels nets vendus	(5 792)
Autres radiation d'actif, indemnités et frais de transaction	(2 227)
Gain net sur la vente d'actifs tel que présenté dans l'état du résultat net des états financiers intermédiaires consolidés	23 871 \$
Dépréciation des stocks – présentée dans le coût des ventes	(1 719) \$
Pénalité sur remboursement, perte sur frais de financement et actualisation des dettes remboursées – présentés dans les charges financières	(566)
Impact total de la transaction sur le revenu net avant impôt	21 586 \$

Ressources humaines

Neptune, Biodroga et Acasti emploient actuellement 77 salariés.

Émission d'actions

Le 9 mai 2017, la Société a émis 630 681 actions ordinaires en règlement d'un passif de 858 \$ (625 \$ US). Les 9 août 2017 et 16 août 2017, la Société a émis respectivement 34 965 et 20 979 actions ordinaires pour unités d'actions différées libérées à des membres du conseil d'administration pour des services passés.

Création du Consortium Vallée Verte

Le 16 mai 2017, Neptune et le Groupe DJB, en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, ont annoncé la création à Sherbrooke du Consortium Vallée Verte, un partenariat stratégique qui combine les forces et l'expertise respectives des trois partenaires pour créer des produits issus du cannabis à des fins exclusivement médicales et faire de la recherche et développement en la matière; une première dans l'industrie. Les partenaires, avec le soutien de Sherbrooke Innopole et de la Ville de Sherbrooke, entendent mettre en commun leurs expertises de recherche, de culture et d'extraction afin de créer un pôle de recherche et développement en cannabis médical qui sera reconnu non seulement au Canada, mais aussi à l'échelle mondiale. Le Consortium ne ménagera aucun effort pour respecter les réglementations très strictes de cette industrie et pour développer, commercialiser et promouvoir des produits sécuritaires, et ce, avec un constant souci éthique.

Avis NASDAQ

Le 21 juillet 2017, Neptune a reçu un avis du service d'admissibilité en matière d'inscription du NASDAQ pour ne pas avoir maintenu un prix d'offre minimal fixé à 1,00 \$ US par action pour les 30 derniers jours ouvrables consécutifs. L'avis de Nasdaq n'a pas d'effet immédiat sur l'inscription des actions de la Société. La Société a 180 jours civils, soit jusqu'au 17 janvier 2018, pour se conformer à nouveau. Si, à tout moment pendant cette période, le cours de clôture des actions de Neptune se maintient à 1,00 \$ US ou plus par action pendant au moins 10 jours ouvrables consécutifs, NASDAQ produira un avis écrit confirmant sa conformité et le dossier sera clos. Si la Société n'arrive pas à se conformer, elle pourrait avoir droit à un délai supplémentaire. La Société compte évaluer toutes les options possibles pour remédier à la situation et se conformer de nouveau à la règle relative au prix d'offre minimal.

À propos d'Acasti

Acasti a comme stratégie de développer et de commercialiser initialement le CaPre pour le traitement de l'hypertriglycéridémie (« HTG ») grave. Acasti a lancé son programme d'essais cliniques de phase 3, lequel est conçu particulièrement pour évaluer pleinement l'effet clinique du CaPre sur les niveaux de triglycérides, de cholestérol à lipoprotéines de densité non haute (non-HDL-C), de cholestérol à lipoprotéines de faible densité (LDL-C) ou « mauvais » cholestérol et de cholestérol à lipoprotéines de haute densité (HDL-C) ou « bon » cholestérol ainsi que sur divers autres biomarqueurs cardiométaboliques intéressants chez des patients atteints d'hypertriglycéridémie grave.

Aux fins de l'admissibilité à la voie réglementaire en vertu de l'alinéa 505(b)(2), la Food and Drug Administration des États-Unis (« FDA ») a appuyé la proposition d'Acasti de mener une étude transitoire de biodisponibilité comparant le CaPre (composition d'acides gras libres et de phospholipides d'oméga-3) avec le médicament déjà approuvé contre l'HTG LOVAZA (acides oméga-3 sous forme d'esters éthyliques) chez des sujets volontaires sains. Étant donné que l'objectif principal de l'étude a été atteint, ces résultats soutiennent le fondement pour invoquer un profil d'innocuité comparable du CaPre et du LOVAZA.

Stratégie d'affaires et de commercialisation - Les éléments clés de la stratégie d'affaires et de commercialisation d'Acasti comprennent d'abord l'obtention de l'approbation réglementaire du CaPre aux États-Unis pour l'HTG grave. Acasti n'a actuellement pas de personnel de vente et de marketing à l'interne et évalue plusieurs stratégies alternatives de mise en marché pour la commercialisation du CaPre aux États-Unis. La stratégie privilégiée par Acasti hors États-Unis consiste à commercialiser le CaPre au moyen de partenariats stratégiques régionaux ou spécifiques à un pays et de potentiellement solliciter le soutien et le financement provenant de chaque partenaire pour les activités de développement clinique, l'enregistrement et la commercialisation. Acasti croit qu'un médicament candidat en fin de développement et différencié comme le CaPre pourrait être attrayant pour diverses sociétés pharmaceutiques mondiales, régionales ou spécialisées et Acasti adopte une approche ciblée pour les partenariats et l'octroi de licences dans diverses régions.

Si Acasti parvient à commercialiser CaPre, dans le cadre de sa stratégie de vente et de marketing, ils comptent se concentrer sur les activités de lancement et de commercialisation aux États-Unis, directement ou par l'intermédiaire d'un partenaire stratégique, sur les spécialistes en lipides, les cardiologues et les médecins généralistes qui composent les meilleurs prescripteurs de thérapies de régulation des lipides pour les patients atteints de HTG sévère.

Les objectifs clés de commercialisation d'Acasti continuent d'être :

- Achèvement du programme de phase 3 d'Acasti et, en supposant que les résultats soient positifs, dépôt d'une New Drug Application (« NDA ») aux fins de l'approbation réglementaire du CaPre aux États-Unis, initialement, pour le traitement de l'HTG grave, avec le potentiel d'étendre par la suite l'indication du CaPre au traitement des triglycérides (« TGs ») élevées;
- Poursuite du renforcement du portefeuille de brevets d'Acasti et d'autres droits de propriété intellectuelle;
- Poursuite dans l'évaluation et la détermination de l'approche stratégique optimale en vue de la commercialisation du CaPre aux États-Unis; et
- Poursuite des opportunités stratégiques hors États-Unis, notamment l'octroi de licences ou des transactions similaires, coentreprises, partenariats, alliances stratégiques ou d'autres transactions de financement afin d'obtenir des capitaux de développement, un accès aux marchés et d'autres sources stratégiques de capitaux pour Acasti.

En plus de réaliser son programme de phase 3 prévu, Acasti s'attend à ce que du temps et des capitaux supplémentaires soient nécessaires pour réaliser le dépôt d'une NDA afin d'obtenir de la FDA l'approbation préalable à la mise en marché du CaPre aux États-Unis, et pour réaliser des collaborations de développement des affaires, de mise en marché et d'autres activités préalables à la commercialisation avant d'atteindre le lancement commercial de CaPre.

Opérations - Acasti a réalisé des progrès significatifs dans la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 par la réalisation de ses objectifs et étapes énoncées pour 2017. Au cours de ce trimestre, Acasti a poursuivi son développement clinique de CaPre. Acasti a obtenu la confirmation de la FDA pour ses plans de chimie, de fabrication et de contrôles et de la conception de l'essai clinique supportant le programme de sa phase 3. Parallèlement à la planification de l'essai clinique de phase 3, d'autres productions de lots d'ingrédients pharmaceutiques actifs (« API ») issus des bonnes pratiques courantes de production et de CaPre ont été fabriqués au cours du deuxième trimestre, ce qui a permis à Acasti de continuer à accumuler l'inventaire de CaPre et de placebo requis pour appuyer l'activation de l'essai clinique des sites d'ici la fin de 2017.

Programme de phase 3 - En mars 2017, Acasti a annoncé qu'il entendait aller de l'avant avec son programme de phase 3 à la suite de sa réunion de fin de Phase 2 avec la FDA en février 2017. Suivant les indications qu'Acasti a reçues de la FDA, ils prévoient effectuer deux études pivot à l'aveugle, randomisées de phase 3 contrôlées par placebo afin d'évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre chez les patients atteints d'HTG grave. Ces études d'une durée de 26 semaines permettront d'évaluer la capacité du CaPre à réduire les TGs par rapport au niveau de référence chez 500 patients choisis au hasard à qui on administrera soit quatre grammes de CaPre par jour, soit un placebo. Les commentaires de la FDA appuient le plan d'Acasti d'effectuer deux études en parallèle, ce qui pourra peut-être réduire le délai de présentation d'une NDA. Ces études seront menées dans plusieurs centres en Amérique du Nord. Le principal critère d'évaluation de ces études est de déterminer l'efficacité de CaPre à 4 grammes par jour par rapport au placebo dans l'abaissement des TGs chez les patients atteints de HTG sévères, et de confirmer

l'innocuité. En outre, les études de phase 3 incluront de nombreux paramètres secondaires et exploratoires, qui sont conçus pour évaluer l'effet de CaPre sur le profil lipidique plus large et certains marqueurs métaboliques, inflammatoires et cardiovasculaires. Si l'un de ces paramètres secondaires ou exploratoires montre une statistique significative, ils pourraient devenir la base d'éventuelles revendications élargies et/ou d'indications futures.

Acasti a lancé son programme de phase 3 ce trimestre et prévoit commencer l'activation du site comme prévu avant la fin de l'année civile, sous réserve de l'obtention du financement requis. Ils travaillent avec un important organisme de recherche clinique pour se préparer à l'activation de ce site et pour gérer le programme de phase 3, et ils ont récemment annoncé que Dariush Mozaffarian, M.D., Ph.D., a accepté de servir de chercheur principal. Le Dr. Mozaffarian est cardiologue et épidémiologiste, servant pour le professeur de nutrition et de médecine Jean Mayer, et le doyen de l'École de science et de politique de la nutrition Friedman à l'Université Tufts. Sa recherche largement publiée se concentre sur la façon dont les régimes, tels que ceux riches en oméga-3 et le style de vie, influencent la santé cardiométabolique, et comment les politiques efficaces peuvent améliorer la santé et le bien-être.

Présentation d'Acasti aux conférences internationales de l'industrie - Les scientifiques d'Acasti ont présenté les résultats de la phase 1 et de la phase 2 de CaPre à la session annuelle scientifique 2017 de l'Académie internationale de cardiologie pour le 22^{ème} congrès mondial sur les maladies cardiovasculaires à Vancouver en juillet 2017. Ces présentations peuvent être trouvées sur le site web d'Acasti, et les résultats sont préparés pour être soumis pour publication dans un journal reconnu par les pairs de l'industrie.

Des renseignements supplémentaires à l'égard d'Acasti peuvent être obtenus sur SEDAR à www.sedar.com.

INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société a deux secteurs à présenter, comme il est décrit ci-dessous, qui sont les unités d'exploitation stratégiques de la Société. Les unités d'exploitation stratégiques sont gérées séparément, car elles requièrent différentes stratégies en matière de technologie et de marketing. Pour chacune des unités d'exploitation stratégiques, le principal décideur opérationnel de la Société passe en revue au moins tous les trimestres les rapports de gestion internes. Le sommaire qui suit décrit les activités de chacun des secteurs de la Société :

- Le secteur nutraceutique produit et commercialise des produits nutraceutiques et des solutions clé en main principalement pour des oméga-3 en gélules et en liquide.
- Le secteur cardiovasculaire développe des produits pharmaceutiques pour les maladies cardiovasculaires.

L'information sur les résultats de chaque secteur à présenter est incluse ci-après. La performance d'un secteur est évaluée en fonction du revenu net sectoriel (perte nette sectorielle), comme l'indiquent les rapports de gestion internes examinés par le principal décideur opérationnel de la Société. Le revenu sectoriel (la perte sectorielle) permet d'évaluer la performance d'un secteur dans la mesure où la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités évoluant au sein des mêmes secteurs d'activité. La fixation des prix de cession interne s'appuie sur des taux prédéterminés et acceptés par les parties.

Principales informations financières par secteur

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières par secteur :

Période de trois mois terminée le 30 septembre 2017

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	6 795	–	–	6 795
Marge brute	408	–	–	408
Charges de recherche et de développement	(375)	(3 385)	581	(3 179)
Crédits d'impôts de recherche et de développement et subventions	30	36	–	66
Frais de vente, généraux et charges administratives	(2 976)	(1 037)	–	(4 013)
Autre produit – gain net sur vente d'actifs	23 871	–	–	23 871
Revenu (perte) provenant des opérations	20 958	(4 386)	581	17 153
Charges financières nettes	(908)	(120)	(1)	(1 029)
Impôt sur le résultat	(7)	–	–	(7)
Revenu net (perte nette)	20 043	(4 506)	580	16 117
Calcul du BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹				
Revenu net (perte nette)	20 043	(4 506)	580	16 117
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	809	667	(581)	895
Charges financières	915	159	–	1 074
Produits financiers	(9)	(14)	–	(23)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés	2	(25)	1	(22)
Rémunération à base d'actions	221	295	–	516
Impôt sur le résultat	7	–	–	7
Dépréciation sur les stocks	1 719	–	–	1 719
Autre produit – gain net sur vente d'actifs	(23 871)	–	–	(23 871)
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹	(164)	(3 424)	–	(3 588)

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

Période de trois mois terminée le 31 août 2016

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	11 587	4	–	11 591
Marge brute	2 587	4	–	2 591
Charges de recherche et de développement	(366)	(1 621)	581	(1 406)
Crédits d'impôts de recherche et de développement et subventions	10	23	–	33
Frais de vente, généraux et charges administratives	(2 496)	(856)	–	(3 352)
Perte provenant des opérations	(265)	(2 450)	581	(2 134)
Produits financiers nets (charges financières nettes)	(395)	120	(2)	(277)
Impôt sur le résultat	(8)	–	–	(8)
Perte nette	(668)	(2 330)	579	(2 419)
Calcul du BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹				
Perte nette	(668)	(2 330)	579	(2 419)
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	767	614	(581)	800
Charges financières	683	2	(38)	647
Produits financiers	(320)	(57)	38	(339)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés	32	(65)	2	(31)
Rémunération à base d'actions	253	210	–	463
Impôt sur le résultat	8	–	–	8
Frais d'acquisition	14	–	–	14
BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹	769	(1 626)	–	(857)

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

Période de six mois terminée le 30 septembre 2017

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	13 326	–	–	13 326
Marge brute	2 851	–	–	2 851
Charges de recherche et de développement	(787)	(5 391)	1 161	(5 017)
Crédits d'impôts de recherche et de développement et subventions	50	60	–	110
Frais de vente, généraux et charges administratives	(5 797)	(1 853)	–	(7 650)
Autre produit – gain net sur vente d'actifs	23 871	–	–	23 871
Revenu (perte) provenant des opérations	20 188	(7 184)	1 161	14 165
Charges financières nettes	(1 323)	(100)	(5)	(1 428)
Impôt sur le résultat	13	–	–	13
Revenu net (perte nette)	18 878	(7 284)	1 156	12 750
Total des actifs	99 408	19 758	(11 294)	107 872
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme réservés	34 271	5 329	–	39 600
Fonds de roulement ²	32 885	2 461	1	35 347
Calcul du BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹				
Revenu net (perte nette)	18 878	(7 284)	1 156	12 750
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	1 748	1 335	(1 161)	1 922
Charges financières	1 496	289	–	1 785
Produits financiers	(17)	(30)	–	(47)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés	(156)	(159)	5	(310)
Rémunération à base d'actions	582	331	–	913
Impôt sur le résultat	(13)	–	–	(13)
Dépréciation sur les stocks	1 719	–	–	1 719
Autre produit – gain net sur vente d'actifs	(23 871)	–	–	(23 871)
Frais légaux liés au règlement de redevances	91	–	–	91
BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹	457	(5 518)	–	(5 061)

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

Période de six mois terminée le 31 août 2016

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	22 841	7	–	22 848
Marge brute	6 104	7	–	6 111
Charges de recherche et de développement	(770)	(4 040)	1 161	(3 649)
Crédits d'impôts de recherche et de développement et subventions	19	47	–	66
Frais de vente, généraux et charges administratives	(5 686)	(1 423)	–	(7 109)
Perte provenant des opérations	(333)	(5 409)	1 161	(4 581)
Charges financières nettes	(1 285)	(75)	(3)	(1 363)
Impôt sur le résultat	(300)	–	–	(300)
Perte nette	(1 918)	(5 484)	1 158	(6 244)
Total des actifs	87 681	23 552	(13 865)	97 368
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme réservés	7 125	8 124	–	15 249
Fonds de roulement ²	14 074	6 047	–	20 121
Calcul du BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹				
Perte nette	(1 918)	(5 484)	1 158	(6 244)
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	1 532	1 223	(1 161)	1 594
Charges financières	1 251	279	(83)	1 447
Produits financiers	(1)	(106)	83	(24)
Changement dans la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés	35	(98)	3	(60)
Rémunération à base d'actions	670	275	–	945
Impôt sur le résultat	300	–	–	300
Frais d'acquisition	38	–	–	38
BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹	1 907	(3 911)	–	(2 004)

Les écarts entre les sommes de tous les secteurs et les soldes consolidés s'expliquent principalement par l'exploitation du secteur cardiovasculaire au terme de la licence émise par le secteur nutraceutique, détenteur ultime de la propriété intellectuelle originale employée dans les applications pharmaceutiques. Les immobilisations incorporelles associées à la licence du secteur cardiovasculaire et leur dotation à l'amortissement sont éliminées à la consolidation. Les soldes à payer ou à recevoir intersectoriels sont à l'origine d'autres éliminations d'actifs et de passifs des secteurs à présenter.

Principaux ratios du secteur nutraceutique

	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2017	Période de trois mois terminée le 31 août 2016	Période de six mois terminée le 30 septembre 2017	Période de six mois terminée le 31 août 2016
Principaux ratios (en % du total des produits) :				
Marge brute	6 %	22 %	21 %	27 %
Charges de recherche et de développement	6 %	3 %	6 %	3 %
Frais de vente, généraux et charges administratives	44 %	22 %	43 %	25 %
BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS) ¹	(2 %)	7 %	3 %	8 %

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU SECTEUR NUTRACEUTIQUE

Produits

Le total des produits s'est chiffré à 6 795 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, ce qui représente une baisse de 41 % par rapport à 11 587 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016. Le total des produits s'est chiffré à 13 326 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017, ce qui représente une baisse de 42 % par rapport à 22 841 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2016. La diminution pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017 est directement attribuable à la vente des activités de production et de distribution d'huile de krill à Aker BioMarine (se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »). Pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017, les activités de krill ont diminué de respectivement 86 % et 79 % en comparaison avec les périodes de trois mois et six mois terminées le 31 août 2016. La diminution pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 est également attribuable à une baisse du marché des solutions clés en main principalement liée au timing de commandes de certains clients. Les ventes des activités de production et de distribution d'huile de krill se sont élevées à 2,1 millions de dollars pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 (10,1 millions de dollars pour la période de six mois terminée le 31 août 2016).

Le total des produits pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 inclut des revenus de redevance de 246 \$ comparativement à 273 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016. Le total des produits pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 inclut des revenus de redevance de 480 \$ comparativement à 401 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2016.

Marge brute

La marge brute s'obtient par la déduction du coût des ventes du total des produits. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi des charges générales connexes comme l'amortissement des immobilisations corporelles, certains coûts liés au contrôle et à l'assurance de la qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance, des coûts d'entretien et de mise en service et des coûts d'entreposage.

La marge brute pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 s'est chiffrée à 408 \$, comparativement à 2 587 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016. La marge brute pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 s'est chiffrée à 2 851 \$, comparativement à 6 104 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2016. La baisse de la marge brute pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017 comparativement aux périodes de trois mois et six mois terminées le 31 août 2016 est principalement attribuable à la diminution des ventes comme expliquée ci-haut ainsi qu'à une dépréciation des stocks de 1 719 \$ enregistrée au cours des périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017, suivant la conclusion de l'entente avec Aker BioMarine. La marge brute sur les activités de production et de distribution d'huile de krill, excluant la dépréciation des stocks de 1,7 millions de dollars, était de 1,2 millions de dollars pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 (2,4 millions de dollars pour la période de six mois terminée le 31 août 2016).

La marge brute en % du total des produits a diminué, passant de 22 % pour la période de trois mois terminée 31 août 2016 à 6 % pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017. La marge brute en % du total des produits a diminué, passant de 27 % pour la période de six mois terminée 31 août 2016 à 21 % pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017. La diminution de la marge brute en % est principalement attribuable à la dépréciation des stocks, partiellement contrebalancée par la vente de produits à marge élevée dans le secteur des solutions clés en main.

Charges de recherche et de développement

Les charges de recherche et de développement ont été stables et se sont chiffrées à 375 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 comparativement à 366 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016. Les charges de recherche et de développement ont été stables et se sont chiffrées à 787 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 comparativement à 770 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2016.

Frais de vente, généraux et charges administratives

Les frais de vente, généraux et charges administratives se sont élevés à 2 976 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, en hausse de 480 \$ comparativement à 2 496 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016. Les frais de vente, généraux et charges administratives se sont élevés à 5 797 \$ pour la période de six mois terminée le

30 septembre 2017, en hausse de 111 \$ comparativement à 5 686 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2016. L'augmentation pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 est principalement attribuable à une hausse de la rémunération et des royautés, et des commissions sur ventes. L'augmentation pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 est principalement attribuable à une hausse des royautés et commissions.

BAlIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹

Le BAlIA ajusté a diminué de 933 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 pour s'établir à une perte d'exploitation non conforme aux IFRS de 164 \$, comparativement à un BAlIA ajusté de 769 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016. Le BAlIA ajusté a diminué de 1 450 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 pour s'établir à 457 \$, comparativement à un BAlIA ajusté de 1 907 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2016.

La diminution du BAlIA ajusté pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017 est principalement attribuable à la diminution de la marge brute ainsi qu'à l'augmentation des frais de vente, généraux et charges administratives, tel que décrit ci-dessus.

Charges financières nettes

Les produits financiers se sont chiffrés à 9 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, en baisse de 311 \$ comparativement à 320 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016. La diminution pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 est principalement attribuable au gain de change comptabilisé l'an dernier. Les produits financiers se sont chiffrés à 17 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017, en hausse de 16 \$ comparativement à 1 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2016.

Les charges financières se sont chiffrées à 915 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, en hausse de 232 \$ comparativement à 683 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016. Les charges financières se sont chiffrées à 1 496 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017, en hausse de 245 \$ comparativement à 1 251 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2016. L'augmentation pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017 est attribuable à la pénalité sur remboursement, la perte sur frais de financement et actualisation des dettes remboursées de 565 \$ liés à la transaction avec Aker BioMarine et sur les remboursements subséquents de dette, partiellement contrebalancée par une diminution des charges financières suivant la réduction de la dette, et aussi par la variation de la perte de change pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017.

Le changement dans la juste valeur des actifs et passifs dérivés s'est chiffré à une perte de 2 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, comparativement à une perte de 32 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016. Le changement dans la juste valeur des actifs et passifs dérivés s'est chiffré à un gain de 156 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017, comparativement à une perte de 35 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2016. Les variations sont dues à la réévaluation de la juste valeur des instruments financiers. Une partie des actifs et passifs dérivés a été annulé suite au remboursement de dette après la transaction avec Aker BioMarine.

Impôt sur le résultat

Le revenu net pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 inclut une charge d'impôt différé de 7 \$. La perte nette pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016 inclut une charge d'impôt différé de 8 \$. Le revenu net pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 inclut un recouvrement d'impôt différé de 13 \$. La perte nette pour la période de six mois terminée le 31 août 2016 inclut une charge d'impôt différé de 300 \$. La charge ou le recouvrement d'impôt différé sont le résultat de l'utilisation des actifs d'impôts différés comptabilisés suite à l'acquisition de Biodroga le 7 janvier 2016. Aucune dépense d'impôt n'a été comptabilisée sur le gain net sur vente d'actifs décrit ci-haut puisque l'incidence fiscale déterminée sera entièrement compensée par les actifs d'impôts différés non comptabilisés.

Revenu net (perte nette)

Le secteur nutraceutique a inscrit un revenu net de 20 293 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, soit une hausse de 20 961 \$ comparativement à une perte nette de 668 \$ enregistrée pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016. Le secteur nutraceutique a inscrit un revenu net de 18 878 \$ pour la période de six mois terminée le

¹ Le BAlIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

30 septembre 2017, soit une hausse de 21 046 \$ comparativement à une perte nette de 1 918 \$ enregistrée pour la période de six mois terminée le 31 août 2016.

L'augmentation du revenu net pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017 est principalement attribuable au gain net sur vente d'actifs de 23 871 \$ (se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »). Le gain pour les périodes de trois mois et six mois terminés le 30 septembre 2017 est partiellement contrebalancé par une dépréciation des stocks de 1 719 \$. Les mêmes raisons que celles énoncées ci-haut pour la diminution du BAIIA ajusté et la variation des charges financières nettes, la rémunération à base d'actions et le recouvrement d'impôt différé explique le résiduel de la variation.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU SECTEUR CARDIOVASCULAIRE (Acasti)

Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ¹

La perte d'exploitation non conforme aux IFRS a augmenté de 1 798 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 pour s'établir à 3 424 \$, comparativement à 1 626 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016. L'augmentation de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS est essentiellement due à une hausse des charges de recherche et de développement, nettes des crédits d'impôt et subventions de 1 638 \$ ainsi qu'à une hausse des frais généraux et charges administratives de 194 \$, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions, de l'amortissement, de la dépréciation et des charges administratives. La perte d'exploitation non conforme aux IFRS a augmenté de 1 607 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 pour s'établir à 5 518 \$, comparativement à 3 911 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2016. L'augmentation de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS est essentiellement due à une hausse des charges de recherche et de développement, nettes des crédits d'impôt et subventions de 1 146 \$ ainsi qu'à une hausse des frais généraux et charges administratives de 517 \$, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions, de l'amortissement, de la dépréciation et des charges administratives.

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, Acasti a continué à faire progresser son programme de développement, comme il avait été prévu au calendrier annoncé précédemment, pour l'exécution de son programme clinique de phase 3 et la mise à niveau de sa production. Les dépenses totales de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subvention de 3 349 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 ont totalisé 2 592 \$ avant considération de l'amortissement, la dépréciation et la rémunération à base d'actions, comparativement au total des dépenses de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions de 1 598 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016 ou 954 \$ avant considération de l'amortissement, la dépréciation et la rémunération à base d'actions. L'augmentation de 1 638 \$ des dépenses de recherche et de développement avant considération de l'amortissement, la dépréciation et la rémunération à base d'actions est principalement attribuable à une hausse des contrats de recherche de 895 \$ ainsi qu'à une augmentation de 609 \$ en honoraires professionnels. L'augmentation des dépenses liées aux contrats de recherche résulte principalement d'une hausse de 693 \$ des contrats associés au programme d'essais cliniques, 956 \$ ayant été engagés principalement auprès de l'organisme de recherche clinique d'Acasti au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 en prévision du début de l'activation du programme de l'étude clinique de phase 3 d'Acasti d'ici la fin de 2017. Cela se compare à environ 263 \$ engagés au cours de la période comparative précédente en vue de l'achèvement des contrats d'étude clinique transitoire de biodisponibilité pour la réussite de la phase 1 de la filiale. L'augmentation résiduelle de 202 \$ des contrats de recherche a résulté de la mise à jour des activités de production de CaPre au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017. L'augmentation des honoraires professionnels provient principalement des vérifications préalables et des discussions préliminaires concernant les accords stratégiques de partenariat et de recherche et les accords de licence. Une hausse de 94 \$ en salaires et avantages du personnel supplémentaires provient essentiellement de l'affectation de ressources à la direction de l'entreprise et à la gestion de la recherche et développement à temps plein plutôt qu'à demi temps, combinée à l'ajout de plusieurs techniciens à la production et contrôle de la qualité au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 par rapport à la période de trois mois terminée le 31 août 2016.

Les dépenses totales de recherche et de développement nettes des crédits d'impôt et subventions de 5 331 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 ont totalisé 3 874 \$ avant considération de l'amortissement, la dépréciation et la rémunération à base d'actions, comparativement au total des dépenses de recherche et de développement nettes des crédits

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

d'impôt et subvention de 3 993 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2016 ou 2 728 \$ avant considération de l'amortissement, la dépréciation et la rémunération à base d'actions. L'augmentation de 1 146 \$ des dépenses de recherche et de développement avant considération de l'amortissement, la dépréciation et la rémunération à base d'actions, est principalement attribuable à une hausse des honoraires professionnels de 893 \$ attribuable principalement aux vérifications préalables et aux discussions préliminaires concernant les accords stratégiques de partenariat et de recherche et les accords de licence tel que mentionné pour la hausse des dépenses pour la période de trois mois. La dépense de contrats de recherche est demeurée à approximativement 2 000 \$, mais la nature des dépenses a changé. Sur le 2 000 \$ de dépenses, 1 059 \$ est relié à la phase 3 et les autres programmes d'études cliniques, et 1 011 \$ de dépenses liées à des contrats de production pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017. Ceci se compare à une dépense de 1 534 \$ pour l'étude de transition pharmacocinétique et autres programmes d'études cliniques et de 525 \$ en dépenses liées à des contrats de production pour la période de six mois terminée le 31 août 2016. Les salaires et avantages du personnel ont aussi contribué à la hausse générale par 158 \$ reliés à la direction de la R&D, combinés à l'ajout de ressources additionnelles pour la production et le contrôle de la qualité en août 2017 puisqu'Acasti avance dans son programme d'étude clinique de phase 3. De l'augmentation des autres dépenses de 103 \$, 46 \$ est lié à l'augmentation de frais de déplacement pour les activités de diligence raisonnable en développement stratégique.

Les dépenses totales de frais généraux et charges administratives de 1 037 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 ont totalisé 795 \$ avant considération de l'amortissement, la dépréciation, les charges administratives et la rémunération à base d'actions, comparativement au total des dépenses de frais généraux et charges administratives de 856 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016 ou 601 \$ avant considération de l'amortissement, la dépréciation, les charges administratives et la rémunération à base d'actions. L'augmentation est principalement attribuable à une hausse en salaire et avantages du personnel de 72 \$ liée à l'ajout d'effectifs de direction et de gestion à temps plein pour soutenir la stratégie et le financement d'Acasti tout en devenant plus indépendante de Neptune. L'augmentation résulte aussi de la hausse des honoraires professionnels de 99 \$ attribuable principalement aux honoraires légaux reliés à la tenue de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires d'Acasti, à l'achèvement des dépôts périodiques de la filiale et à d'autres questions corporatives, et à la réactivation des programmes de relations avec le public et les investisseurs de la filiale. L'augmentation des honoraires légaux résulte en partie du fait qu'Acasti devient plus indépendante de Neptune et résulte de l'augmentation du recours à un conseiller juridique externe. Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par la réduction des dépenses de recherche marketing au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017.

Les dépenses totales de frais généraux et charges administratives de 1 853 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 ont totalisé 1 557 \$ avant considération de l'amortissement, la dépréciation, les charges administratives et la rémunération à base d'actions, comparativement au total des dépenses de frais généraux et charges administratives de 1 423 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2016 ou 1 040 \$ avant considération de l'amortissement, la dépréciation, les charges administratives et la rémunération à base d'actions. L'augmentation est principalement attribuable à une hausse en salaires et avantages du personnel de 238 \$ liée à l'ajout d'effectifs de direction et de gestion à temps plein pour soutenir la stratégie et le financement d'Acasti tout en devenant plus indépendante de Neptune. L'augmentation résulte aussi de la hausse des honoraires professionnels de 248 \$ attribuable principalement aux dépenses pour la réactivation des programmes de relations avec le public et les investisseurs de la filiale et des frais légaux supplémentaires dû à l'augmentation de l'indépendance d'Acasti envers Neptune, tout comme par l'augmentation d'autres dépenses de 32\$.

Perte nette

Acasti a réalisé une perte nette pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 de 4 506 \$, une augmentation de 2 176 \$ comparativement à une perte nette de 2 330 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016. Ces résultats découlent essentiellement des facteurs susmentionnés à la rubrique « Perte d'exploitation non conforme aux IFRS », en plus des variations causées par les charges financières et le changement dans la juste valeur décrits ci-dessous et par l'augmentation de la rémunération à base d'actions.

Acasti a réalisé une perte nette pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 de 7 284 \$, une augmentation de 1 800 \$ comparativement à une perte nette de 5 484 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2016. Ces résultats découlent essentiellement des facteurs susmentionnés à la rubrique « Perte d'exploitation non conforme aux IFRS », en plus des variations causées par les charges financières et le changement dans la juste valeur décrits ci-dessous et par l'augmentation de la rémunération à base d'actions.

Les charges financières se sont chiffrées à 159 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, une augmentation de 157 \$ comparativement à 2 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016. L'augmentation est principalement due à une hausse des intérêts sur débetures convertibles de 92 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, combinée à la variation de la perte de change. Les charges financières se sont chiffrées à 289 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017, une augmentation de 10 \$ comparativement à 279 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2016. L'augmentation est principalement due à une hausse des intérêts sur débetures convertibles de 183 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017, combinée à la variation de la perte de change.

Le changement dans la juste valeur des actifs et passifs dérivés s'est chiffré à un gain de 25 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 comparativement à un gain de 65 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 août 2016. Le changement dans la juste valeur des actifs et passifs dérivés s'est chiffré à un gain de 159 \$ pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 comparativement à un gain de 98 \$ pour la période de six mois terminée le 31 août 2016. Les variations pour les périodes de trois mois et six mois sont dues à la réévaluation de la juste valeur des instruments financiers.

SITUATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Nos opérations, nos programmes de recherche et de développement, nos dépenses en capital et nos acquisitions sont principalement financés par la trésorerie provenant de l'accord conclu avec Aker, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nos liquidités, ainsi que par l'émission de dette et d'actions ordinaires.

La Société a conclu un swap de taux d'intérêt afin de gérer les fluctuations de taux d'intérêt. La juste valeur de ce swap est présentée sous le titre autres actifs financiers dans l'état de la situation financière. En vertu de ce swap dégressif d'un montant nominal initial de 5 625 \$ (valeur de 4 286 \$ au 30 septembre 2017), échéant le 27 décembre 2018, la Société paie un taux d'intérêt fixe de 2,94 % majoré d'une marge applicable et reçoit un taux variable basé sur le taux préférentiel. Ce swap de taux d'intérêt a été désigné comme couverture des flux de trésorerie pour le paiement d'intérêt variable sur le prêt d'un montant de 4 413 \$ au 30 septembre 2017.

La Société a également conclu des contrats de swap de devises étrangères pour gérer le risque de change. Ces swaps ont été annulés et réglés pour 59 \$ suivant le remboursement de la dette en GBP résultant de la transaction avec Aker BioMarine (se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »). Les justes valeurs de ces swaps étaient présentées sous les titres autres actifs financiers et autres passifs financiers dans l'état de la situation financière. La Société n'avait pas appliqué la comptabilité de couverture aux différences de change provenant de ces accords précédents.

Activités d'exploitation

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, les activités d'exploitation ont généré des liquidités de 3 810 \$. Les flux de trésorerie utilisés par les opérations avant la variation des actifs et passifs opérationnels se sont élevés à 5 314 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 9 125 \$, provenant principalement des clients et autres débiteurs, des charges payées d'avance, des stocks et des fournisseurs et autres créditeurs, a augmenté les flux de trésorerie provenant des opérations au montant positif de 3 810 \$.

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 août 2016, les activités d'exploitation ont généré des liquidités de 3 371 \$, après considération des impôts payés de 344 \$. Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation avant la variation des actifs et passifs opérationnels se chiffrent à 914 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 4 630 \$, provenant principalement des clients et autres débiteurs, des stocks et des charges payées d'avance, des fournisseurs et autres créditeurs a augmenté les flux de trésorerie provenant des opérations au montant positif de 3 371 \$.

Au cours de la période de six mois terminée le 30 septembre 2017, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités de 379 \$. Les flux de trésorerie utilisés par les opérations avant la variation des actifs et passifs opérationnels se sont élevés à 7 118 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 6 739 \$, provenant principalement des clients et autres débiteurs, des stocks et des fournisseurs et autres créditeurs, a diminué les flux de trésorerie provenant des opérations au montant négatif de 379 \$.

Au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2016, les activités d'exploitation ont généré des liquidités de 2 199 \$ après considération des impôts payés de 344 \$. Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation avant la variation des actifs

et passifs opérationnels se chiffrent à 2 389 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 4 933 \$, provenant principalement des clients et autres débiteurs, des stocks, des fournisseurs et autres créditeurs a augmenté les flux de trésorerie provenant des opérations au montant positif de 2 199 \$.

Activités d'investissement

Les activités d'investissement pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017 incluent le produit de 43 076 \$ résultant de la vente d'actifs à Aker BioMarine (se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »). Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, sauf pour la variation des placements à court terme qui ont généré de la trésorerie s'élevant à 164 \$, les liquidités utilisées par les activités d'investissement ont été pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (151 \$) et l'acquisition de titres de propriété intellectuelle (3 572 \$), lesquels étaient payables au 31 mars 2017.

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 août 2016, sauf pour la variation des placements à court terme qui ont généré de la trésorerie s'élevant à 1 806 \$, les liquidités utilisées par les activités d'investissement étaient de 546 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles principalement liées aux équipements de recherche et de développement pour Acasti.

Les activités d'investissement pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 incluent le produit de 43 076 \$ résultant de la vente d'actifs à Aker BioMarine (se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »). Au cours de la période de six mois terminée le 30 septembre 2017, sauf pour la variation des placements à court terme qui ont généré de la trésorerie s'élevant à 323 \$, les liquidités utilisées par les activités d'investissement ont été pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (302 \$) et l'acquisition de titres de propriété intellectuelle (3 590 \$), lesquels étaient payables au 31 mars 2017.

Au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2016, sauf pour la variation des placements à court terme qui ont généré de la trésorerie s'élevant à 2 821 \$, les liquidités utilisées par les activités d'investissement étaient de 1 151 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles principalement liées aux équipements de recherche et de développement pour Acasti.

Activités de financement

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, les activités de financement ont engendré une diminution des liquidités de 15 543 \$ principalement pour le remboursement des prêts et emprunts de 14 972 \$ et pour le paiement des intérêts de 238 \$ ainsi que la pénalité sur remboursement de dette de 263 \$.

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 août 2016, les activités de financement ont engendré une diminution des liquidités de 2 121 \$ principalement pour le remboursement des prêts et emprunts de 1 594 \$, net de l'augmentation de la ligne de crédit, et pour le paiement des intérêts de 527 \$.

Au cours de la période de six mois terminée le 30 septembre 2017, les activités de financement ont engendré une diminution des liquidités de 17 627 \$ principalement pour le remboursement des prêts et emprunts de 16 203 \$, pour le paiement des intérêts de 671 \$, pour la pénalité sur remboursement de dette de 263 \$ et pour le paiement des coûts d'émission de l'appel public à l'épargne et l'émission de dette d'Acasti de 421 \$.

Au cours de la période de six mois terminée le 31 août 2016, les activités de financement ont engendré une diminution des liquidités de 1 448 \$ principalement par l'augmentation des prêts et emprunts de 3 675 \$ provenant de la dette de Bank and Clients partiellement contrebalancée par le remboursement de prêts et emprunts de 4 063 \$ incluant celui de la ligne de crédit, et par le paiement des intérêts de 1 060 \$.

Au 30 septembre 2017, les liquidités de la Société, comprenant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, s'élevaient à 37 178 \$. De ce montant, 5 329 \$ correspondent à des capitaux qu'Acasti a réunis au moyen d'un appel public à l'épargne et d'un placement privé en 2017 en vue du développement de son produit et de sa commercialisation. Par conséquent, ces sommes ne sont pas accessibles par le secteur nutraceutique. La Société a également des placements à court terme réservés d'un montant de 2 422 \$ qui sont principalement engagés pour le prêt encouru lors de l'acquisition de Biodroga.

La Société a une ligne de crédit bancaire autorisée de 1 800 \$ (expirant le 31 août 2018), dont une somme de 1 800 \$ était disponible au 30 septembre 2017.

En outre, Acasti, la filiale de la Société représentant le segment cardiovasculaire, est exposé à un certain nombre de risques liés à la réalisation de ses programmes cliniques et aux résultats de ces derniers, à la conclusion d'alliances stratégiques et à la réussite du développement de nouveaux produits pharmaceutiques et leur commercialisation. Acasti a subi des pertes d'exploitation importantes et des flux de trésorerie négatifs liés aux opérations depuis sa création. À ce jour, Acasti a financé ses opérations par une émission publique et un placement privé d'actions ordinaires et une dette convertible, le produit de subventions en recherche et crédits d'impôt en recherche et par l'exercice de bons de souscription, droits et options. Afin d'atteindre les objectifs de son plan d'affaires, Acasti prévoit réunir les capitaux supplémentaires nécessaires par l'émission additionnelle d'actions et par l'établissement d'alliances stratégiques ainsi que des subventions en recherche et crédits d'impôt de recherche supplémentaires. Acasti prévoit que les produits développés par Acasti nécessiteront l'approbation de la Food and Drug Administration des États-Unis et d'organismes réglementaires similaires d'autres pays avant que leur vente ne soit permise. La capacité d'Acasti de réussir à mener des activités rentables dépend d'un certain nombre de facteurs qui échappent à la volonté de la direction d'Acasti. Le solde de fonds de roulement positif d'Acasti a diminué depuis les financements précédents survenus le 21 février 2017 et devrait continuer à diminuer jusqu'à ce qu'Acasti lève des fonds supplémentaires ou trouve un partenaire stratégique. Les actifs courants d'Acasti à cette date prévoient être considérablement inférieurs aux besoins pour supporter les passifs courants à cette date lorsque combinés au niveau des dépenses prévues pour les douze prochains mois, incluant non seulement la préparation, mais aussi le lancement planifié du programme d'études cliniques de phase 3 pour son médicament candidat, CaPre. Des fonds additionnels seront également requis pour les dépenses prévues pour le total de la phase 3 de recherche et développement de CaPre au-delà des douze prochains mois. Acasti travaille sur le développement d'alliances stratégiques avec des partenaires et planifie trouver du financement additionnel dans le futur, mais il n'existe aucune garantie sur le moment ni même si Acasti sera en mesure de compléter ses initiatives de financement ou ses collaborations stratégiques. En particulier, soulever du financement dépend des conditions de marché, lesquelles sont hors du contrôle d'Acasti. Si Acasti ne lève pas de fonds supplémentaires ou ne trouve pas un ou plusieurs partenaires stratégiques, il pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. Ainsi, il existe une incertitude substantielle quant à la capacité d'Acasti à poursuivre son exploitation et, par conséquent, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. Acasti n'a présentement aucune autre source de financement déposée.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières consolidées pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 septembre 2017 et 31 août 2016. Les variations de ces montants ont été expliquées dans la section des informations sectorielles ci-dessus.

	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2017	Période de trois mois terminée le 31 août 2016	Période de six mois terminée le 30 septembre 2017	Période de six mois terminée le 31 août 2016
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	6 795	11 591	13 326	22 848
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ¹	(3 588)	(857)	(5 061)	(2 004)
Revenu net (perte nette)	16 117	(2 419)	12 750	(6 244)
Revenu net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	19 074	(1 191)	17 528	(3 348)
Résultat de base et dilué par action	0,24	(0,02)	0,22	(0,04)
Total des actifs			107 872	97 368
Fonds de roulement ²			35 347	20 121
Passifs financiers non courants			5 607	20 394
Capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société			84 082	53 276

¹ La perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement avec la perte nette de la Société est présenté ci-dessus.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

Comme il est expliqué ailleurs dans le présent rapport, les produits de la Société sont presque entièrement générés par le secteur nutraceutique. Le secteur cardiovasculaire mène des activités de recherche et a subi des pertes depuis la fondation. Les résultats trimestriels sont présentés dans les tableaux qui suivent :

	30 septembre 2017 \$	30 juin 2017 \$	31 mars 2017 (4 mois) \$	30 novembre 2016 \$
Total des produits	6 795	6 531	11 829	12 141
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ¹	(3 588)	(1 473)	(1 227)	(464)
Revenu net (perte nette)	16 117	(3 367)	(2 298)	9 421
Revenu net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	19 074	(1 546)	(424)	10 685
Résultat de base et dilué par action	0,24	(0,02)	(0,01)	0,14

	31 août 2016 \$	31 mai 2016 \$	29 février 2016 \$	30 novembre 2015 \$
Total des produits	11 591	11 257	10 030	5 520
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ¹	(857)	(1 147)	(493)	(2 554)
Perte nette	(2 419)	(3 824)	(379)	(2 927)
Revenu net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	(1 191)	(2 157)	615	(1 776)
Résultat de base et dilué par action	(0,02)	(0,03)	0,01	(0,02)

Le revenu net du trimestre terminé le 30 septembre 2017 inclut un autre produit lié à la vente d'actifs de 23 871 \$ et une dépréciation sur stocks de 1 719 \$. Le revenu net du trimestre terminé le 30 novembre 2016 inclut un autre produit lié au règlement de redevance de 13 117 \$. La perte nette du trimestre terminé le 29 février 2016 inclut le recouvrement d'impôt sur le résultat de 2 046 \$ dû à la comptabilisation d'actifs d'impôt différés de la Société non précédemment reconnus puisqu'une rentabilité future est attendue de la société acquise Biodroga et de l'impôt différé sur les résultats nets de Biodroga depuis la date d'acquisition. À partir du trimestre terminé le 29 février 2016, les produits ont augmenté puisque les produits de Biodroga sont consolidés depuis.

¹ La perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement avec la perte nette de la Société est présenté ci-dessus.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau suivant explique en détail les variations importantes à l'état de la situation financière (autre que celles touchant les capitaux propres) survenues entre le 30 septembre 2017 et le 31 mars 2017 :

Postes	Augmentation (diminution)	Explications
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 375	Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie consolidée et sources de financement »
Clients et autres débiteurs	(9 682)	Encaissement de comptes débiteurs et règlement de royalties
Stocks	(7 142)	Ventes de stocks à Aker BioMarine et dépréciation sur stocks de 1 719 \$. Se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »
Placements à court terme réservés	(323)	Libération de placements à court terme réservés
Immobilisations corporelles	(1 200)	Coûts liés aux équipements, déduction faite de l'amortissement
Immobilisations incorporelles	(6 350)	Amortissement des immobilisations incorporelles et vente de propriété intellectuelle. Se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »
Fournisseurs et autres créditeurs	(1 298)	Paiement des fournisseurs et autres créditeurs
Prêts et emprunts	(15 943)	Remboursements de prêts et emprunts. Se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »
Produits différés	(209)	Comptabilisation en produits des produits différés
Créditeur long terme	(168)	Paiement du créancier long terme
Autres passifs financiers	(369)	Diminution de la juste valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription et annulation des contrats de swap de devises étrangères

Voir l'état des variations des capitaux propres dans les états financiers consolidés pour le détail des variations des capitaux propres depuis le 31 mars 2017.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES CONSOLIDÉES

Les dérivés sur les titres de capitaux propres de la Société, d'un montant de 49 \$ au 30 septembre 2017, n'engendrent pas de risque de liquidité puisqu'ils sont réglés en actions et, par conséquent, ils ont été exclus du tableau ci-dessous.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers et autres contrats au 30 septembre 2017 :

Paiements exigibles annuellement	30 septembre 2017					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs et créancier à long terme	9 322 \$	9 322 \$	8 695 \$	326 \$	301 \$	– \$
Prêts et emprunts*	6 989	7 423	3 804	3 619	–	–
Débiteures convertibles non garanties *	1 509	2 383	160	2 223	–	–
Ententes de recherche et de développement	–	2 787	2 787	–	–	–
Obligation d'achat	–	283	283	–	–	–
Contrats de location simple	–	2 027	604	757	666	–
Autres ententes	–	109	109	–	–	–
	17 820 \$	24 334 \$	16 442 \$	6 925 \$	967 \$	– \$

*Comprennent les paiements d'intérêts à effectuer au taux contractuel.

Dans les termes des ententes de financement, la Société doit respecter certains ratios financiers. Au 30 septembre 2017, Neptune était en conformité avec toutes les clauses restrictives de ses emprunts.

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les méthodes comptables et conventions d'évaluation qui ont été appliquées dans les états financiers intermédiaires consolidés pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 septembre 2017 et 31 août 2016 sont les mêmes que celles que la Société a appliquées dans ses états financiers consolidés pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, à l'exception de celle ci-dessous.

La modification aux normes comptables suivante a été appliquée par la Société dans la préparation de ses états financiers intermédiaires consolidés :

IAS 7 - *État des flux de trésorerie*

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») et l'IFRS Interpretations Committee (« IFRIC ») ont publié un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications relatives aux normes actuelles qui sont obligatoires, mais dont l'application n'est pas encore en vigueur pour les périodes de trois mois et six mois terminées le 30 septembre 2017 et qui n'ont pas été appliquées dans la préparation des états financiers intermédiaires consolidés. L'IASB a publié les normes suivantes comportant des dates d'entrée en vigueur futures qui, de l'avis de la direction, auront des incidences sur les états financiers consolidés :

IFRS 9, *Instruments financiers*

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

IFRS 16, *Contrats de location*

Modifications à l'IFRS 2 – *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements d'impôt sur le résultat*

De plus amples renseignements sur ces modifications sont présentés à la note 3 des états financiers intermédiaires consolidés du 30 septembre 2017.

MODIFICATION DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (CIIF)

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a déposé des attestations signées par M. Jim Hamilton, à titre de chef de la direction, et M. Mario Paradis, à titre de chef de la direction financière, portant notamment sur la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et sur la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, il n'est survenu aucune modification dans le CIIF de la Société qui a eu une incidence importante, ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

RISQUES ET INCERTITUDES

La Société est exposée à bon nombre de risques, dont ceux mentionnés à la rubrique « Risques et incertitudes » de son rapport de gestion annuel de 2017 déposé le 7 juin 2017 auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes. En raison des nouvelles occasions de croissance que la Société poursuit, comme la production de cannabis à des fins médicales et les projets de recherche liés à cette substance à l'installation de Sherbrooke décrits à la rubrique « Vue d'ensemble » du présent rapport de gestion, la Société est également exposée à d'autres risques, soit les risques propres au secteur décrits ci-après.

Processus d'approbation des licences

La Société a présenté une demande de licence à Santé Canada pour produire de l'huile de cannabis en vertu du *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* (RACFM). En avril 2017, la Société a présenté une demande écrite à Santé Canada pour devenir un producteur autorisé de cannabis à des fins médicales et, à l'heure actuelle, l'agence a confirmé que la demande était à l'étape 2 de 6, soit celui de l'examen approfondi et du début du processus d'autorisation de sécurité. La Société doit obtenir une licence de Santé Canada afin de poursuivre ses activités liées au cannabis. Rien ne garantit que Santé Canada approuvera la demande de licence liée à la marijuana à des fins médicales présentée par la Société ni que les projets éventuels développés dans le secteur seront menés à bien avec succès. De plus, une fois que la Société aura obtenu une licence auprès de Santé Canada, rien ne garantit que celle-ci sera ultérieurement renouvelée ou prolongée aux mêmes conditions ou à des

conditions semblables. Tout changement apporté à la licence de la Société liée au cannabis pourrait avoir des répercussions importantes sur elle, tel qu'il est décrit ci-après.

En outre, à titre de condition à l'obtention de la licence, Santé Canada a prévu plusieurs étapes, dont l'ajout de barrières physiques, un suivi visuel, des appareils d'enregistrement, la détection d'intrusion, ainsi que d'autres mesures importantes pour contrôler l'accès à l'installation de Sherbrooke existante de la Société. L'installation de Sherbrooke fera l'objet d'une inspection qui devra satisfaire Santé Canada avant que la licence soit attribuée à la Société, et celle-ci sera effectuée après que Neptune aura pris toutes les mesures imposées par Santé Canada en vue de l'inspection.

Temps et coûts

Le temps requis pour obtenir la licence auprès de Santé Canada dépend du délai dont l'agence a besoin pour examiner les demandes de licence. De plus, la Société ne connaît pas le délai dont elle aura besoin pour résoudre les différents points soulevés par Santé Canada pendant le processus, tant qu'elle ne les a pas reçus. Par conséquent, puisque le processus n'en est qu'à ses débuts, la Société ne peut à l'heure actuelle estimer le temps qui sera nécessaire pour obtenir une licence.

Toutefois, la Société établit un budget à l'heure actuelle pour couvrir les frais liés au matériel spécifique et à l'amélioration des immeubles qui devront être engagés à son installation d'extraction actuelle pour respecter les exigences de Santé Canada en matière de licence mentionnées ci-dessus. Le coût budgété de l'installation sera réévalué une fois que Santé Canada aura approuvé les plans de l'installation. Tant que l'installation ne respectera pas les exigences du RACFM et qu'elle ne sera pas prête à être inspectée par Santé Canada et jusqu'à ce que la Société reçoive la licence définitive de cette agence, elle ne peut exercer aucune activité liée à la production de cannabis. Si la Société réussit à exercer des activités liées au cannabis, rien ne garantit que ces activités seront rentables.

Concurrence

La Société prévoit livrer concurrence à un nombre grandissant de participants dans un secteur en pleine croissance qui sera marqué par des progrès et des changements rapides. La Société devra faire concurrence à des sociétés de différentes tailles, dont les demandes de licence sont à différentes étapes et dont la mise au point des produits connexes au secteur du cannabis est à différentes étapes.

Réglementation, législation et lignes directrices

Les activités liées au cannabis de la Société sont assujetties à la réglementation, à la législation et aux lignes directrices de diverses autorités gouvernementales en ce qui concerne la production, la distribution ainsi que la participation des entreprises à des activités liées au cannabis, lesquelles sont également assujetties à des changements compte tenu de l'évolution rapide de ce secteur, tel qu'il est mentionné précédemment. Entre autres, ces changements toucheront les règles concernant le transport, l'entreposage, la fabrication et l'élimination de produits liés au cannabis. De plus, la Société est assujettie à la législation et à la réglementation en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de respect de la vie privée et à bon nombre d'autres lois et règlements semblables. La réglementation, la législation et les lignes directrices subiront des changements et évolueront, et tout retard ou tout changement touchant ces règles pourrait avoir des répercussions importantes sur les activités de la Société. En outre, l'omission de respecter ces règles pourrait avoir des répercussions importantes sur les activités de la Société, dont l'obligation éventuelle de payer des amendes et des pénalités, la perte de profits, une publicité défavorable et l'atteinte à la réputation de la Société, entre autres répercussions négatives.

Personnel

La Société a nommé M. Michel Timperio au poste de président, Mme Melody Hardwood au poste de chef des affaires scientifiques et réglementaires et Eric Krudener au poste de directeur du développement de marque et de produit de ses activités liées au cannabis. La Société dépend de l'apport de ces personnes qu'elle a récemment nommées à ces postes, ainsi que des autres membres de sa direction qui devront consacrer des efforts importants à l'expansion des activités liées au cannabis pour faire face aux défis, aux risques et aux incertitudes propres à ce secteur.

Position de l'entreprise concernant l'exercice d'activités dans des territoires étrangers où le cannabis est interdit en vertu des lois fédérales

Neptune entend exercer ses activités de production de produits tirés de l'huile de cannabis uniquement dans des territoires où ces activités sont autorisées en vertu des lois fédérales. La Société n'exercera pas d'activités liées à la production de produits dérivés du cannabis dans un territoire, comme les États-Unis, où le cannabis est illégal en vertu des lois fédérales. Neptune est

d'avis que l'exercice d'activités interdites en vertu des lois fédérales, ou l'investissement dans des entreprises qui exercent ainsi leurs activités, expose la Société à un risque de poursuite, pourrait nuire à sa capacité d'exercer des activités librement et pourrait éventuellement nuire à son inscription à la cote de bourses importantes, maintenant et plus tard, ce qui limiterait son accès à des capitaux provenant de sources de renom établies aux États-Unis.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société peuvent être consultées sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web d'EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 14 novembre 2017, le nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation s'élevait à 78 655 212 et les actions ordinaires de la Société se transigeaient sur le TSX et sur le NASDAQ Capital Market sous le symbole « NEPT ». Il y avait également 750 000 bons de souscription, 4 117 367 options et 570 752 unités d'actions différées en circulation. Chaque bon de souscription, option ou unité d'actions avec restrictions est exerçable contre une action ordinaire nouvellement émise par la Société.

Au moment de leur exercice, les instruments mentionnés ci-après modifieront la répartition des capitaux propres entre la participation donnant le contrôle et celle ne donnant pas le contrôle, mais ne se traduiront pas par l'émission de nouvelles actions ordinaires par la Société. Acasti avait 18 400 000 bons de souscription de série 8 (y compris 592 500 bons de souscription détenus par la Société), 161 654 bons de souscription de série 9, 1 965 259 bons de souscription de l'offre publique 2017, 234 992 offre publique de bons de souscription de 2017, 1 052 630 options de conversion de débenture convertible non garantie et bons de souscription conditionnels de 2017 et 2 401 188 options en circulation à cette date. Chaque bon de souscription de série 9, bons de souscription de l'offre publique 2017, offre publique de bons de souscription de 2017, options de conversion de débenture convertible non garantie et bons de souscription conditionnels de 2017 et option est exerçable contre une action de catégorie A nouvellement émise par Acasti. Dix bons de souscription de série 8 sont exerçables contre une action de catégorie A nouvellement émise par Acasti. Les informations relatives aux options d'achat d'actions, aux options et aux bons de souscription d'Acasti reflètent le regroupement d'actions survenu le 14 octobre 2015.